

RAPPORT Article 29

Loi Energie et Climat

Exercice 2023

Rapport validé par le comité ESG de la société du 21/06/2024
Juin 2024

DealbyDeal
Invest

A. Démarche de Dealbydeal Invest sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1. Démarche générale _____

DealbyDeal Invest est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF qui réalise chacun de ses investissements indépendamment les uns des autres en réunissant des tours de table.

La mission de DealbyDeal Invest est d'investir dans des PME françaises et de les transformer, en activant les différents relais de croissance et en optimisant la gestion et l'organisation des sociétés.

Face aux enjeux climatiques et sociaux, Dealbydeal Invest est convaincu que chaque acteur doit prendre sa part de responsabilité. C'est pourquoi nous mettons en place une politique ESG réaliste et fidèle à nos valeurs, au sein de notre structure et avec nos participations.

L'ADN de Dealbydeal Invest réside dans sa gouvernance active (boards trimestriels, réunions mensuelles, coaching des dirigeants, points hebdomadaires), qui permet l'implantation et le suivi de stratégies et de lignes directrices ESG claires et conjointes avec les dirigeants.

En cohérence avec sa démarche ESG, Dealbydeal Invest est :

- o signataire de la **Charte France Invest sur la Parité**
Cette Charte a vocation à favoriser la parité, à la fois au sein des acteurs du capital-investissement, mais également auprès des sociétés en portefeuille.
- o membre actif de la **Commission Sustainability de France Invest** ainsi que du **groupe de travail sur l'économie circulaire et les droits humains**, ayant pour but la rédaction d'un guide de bonnes pratiques
Dans ce cadre, l'une des principales participations de Dealbydeal Invest témoigne des engagements de l'entreprise en matière de développement durable et d'économie circulaire.

2. Communication & Information _____

Les documents d'investissement communiqués aux potentiels souscripteurs incluent systématiquement une présentation de la démarche ESG de la société cible.

Nous réalisons également, pour l'ensemble des lignes de notre portefeuille, un reporting mensuel, ce qui est unique en Private Equity en France, communiqué aux souscripteurs, dans un objectif de transparence de l'information.

La politique ESG de Dealbydeal Invest est publiée sur notre site internet. Le rapport LEC est disponible sur le site de Dealbydeal Invest à l'adresse suivante : <https://www.dealbydeal.com/esg>.

3. Moyens internes _____

La société de gestion s'est dotée d'un comité ESG, animé par Bruno Donville (Associé), Baptiste Coulon (Chargé d'affaires) et Leslie Thébaut (Analyste).

Ce comité a pour rôle de définir la politique ESG de la société de gestion et d'accompagner les participations dans leur démarche.

Indépendamment des ressources dédiées, l'ensemble de l'équipe participe à la mise en œuvre de la politique ESG de Dealbydeal Invest. A titre d'exemple, la société de gestion encourage ses employés à utiliser les transports en commun, ce qui est effectif pour l'intégralité des équipes, pour réduire son empreinte carbone. De plus, des pratiques de réduction et recyclage des déchets sont mises en place pour diminuer l'impact environnemental, et des politiques de recrutement non discriminantes sont établies.

4. Ressources externes _____

Dealbydeal a fait intervenir la société Carbometrix pour (i) la réalisation des bilans carbone de ses participations et (ii) la mise en place de leviers de réduction des émissions de GES.

5. Formation et participation à des évènements _____

Nous incitons nos collaborateurs à participer à des formations, notamment celles organisées par France Invest sur les thématiques en lien avec l'ESG.

Les collaborateurs de Dealbydeal Invest participent également à différents événements (conférences, tables rondes...) dans l'univers professionnel du capital investissement, afin de mieux cerner les problématiques ESG et de mieux accompagner leurs participations sur ces enjeux.

6. Axes d'amélioration _____

En 2024-25, Dealbydeal Invest prévoit de revoir sa politique ESG et d'améliorer sa communication sur cette dernière, dans l'optique d'accompagner ses participations de la meilleure manière sur la réduction de leurs émissions de GES et de mieux mesurer l'effort de la société sur ces enjeux.

B. Prise en compte des critères extra-financiers dans la stratégie d'investissement et la gouvernance

Dealbydeal Invest réalise une analyse ESG pour chaque cible d'investissement et présente ses conclusions à ses souscripteurs dans son memorandum d'investissement. Rappelons que nos ressources financières proviennent d'investisseurs ayant chacun la liberté de se décider pour chaque investissement.

Les pactes d'actionnaires, dont Dealbydeal Invest est partie prenante, font l'objet de clauses éthique et ESG.

Conformément à l'article 5 du règlement SFDR, Dealbydeal Invest prend en compte les facteurs ESG dans la politique de rémunération variable de ses collaborateurs.

C. Prise en compte des enjeux ESG au niveau des participations

Dealbydeal Invest exclut de ses cibles d'investissement les sociétés réalisant tout ou partie de leur chiffre d'affaires dans les secteurs (i) du tabac et (ii) de l'extraction et des centrales à charbon.

La plupart de nos participations intègrent, chaque année, à l'ordre du jour des conseils de surveillance la revue de leur bilan carbone.

Dealbydeal Invest investit dans des PME non cotées en position d'actionnaire majoritaire ou de référence et bénéficie d'une relation privilégiée avec l'équipe dirigeante de ses participations. Les enjeux ESG sont donc régulièrement évoqués avec ces dernières en amont des assemblées générales. Pour illustrer ces propos, nous avons soutenu une de nos participations, un leader de l'économie circulaire dans la filière bois, dans ses réflexions sur la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

D. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

1. Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité _____

Néant.

2. Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au c) du 1° du III de l'article D. 533-16-1 . du code monétaire et financier

Néant.